

# NOTICE D'UTILISATION DU CHEQUE CADEAU

## CONSTITUTION DU CHEQUE CADEAU

Au recto :

Partie personnalisable où figurent :  
-Le nom de l'entreprise qui offre le chèque  
-Le motif URSSAF / l'occasion  
-La durée de validité du chèque

N° SERIE :



Numéro de série à conserver par l'établissement

Valeur faciale du chèque cadeau en euro

Au verso:

Tamponnez le chèque de votre cachet commercial afin de le valider

### MODE D'UTILISATION DU CHÈQUE CADEAU OSSAU PRO

Ce chèque cadeau ne peut être utilisé que pour le paiement de biens ou de services chez un adhérent d'Ossau Pro participant à l'opération.

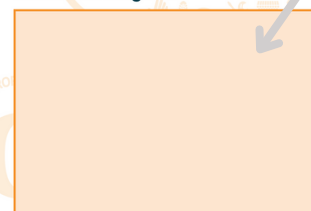
Les chèques cadeaux offerts par une entreprise ou un Comité social et économique à ses salariés bénéficiant d'exonération de charges sociales sont utilisables hors achats alimentaires et carburant.

Il ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement, y compris le rendu de monnaie. Un produit ou un service obtenu avec ce chèque cadeau ne peut faire l'objet d'aucun escompte, ni être porté au crédit d'un compte associé ou non à une carte de paiement ou de crédit. Ce chèque cadeau est valable dans la limite de la durée indiquée au recto. Au-delà de cette date, le chèque cadeau pourra être refusé.

L'association Ossau Pro ne saurait être tenue responsable de la perte ou du vol de ce chèque cadeau.

Pour tout renseignement sur les chèques Ossau Pro et la liste des prestataires qui acceptent les chèques cadeaux, contactez-nous : ossaupro@gmail.com – 06.56.82.24.75

Cachet du magasin



Mentions légales

Financeurs

## Les règles de base :

- Pour pouvoir accepter des chèques cadeaux « Ossau Pro » comme moyen de paiement et que vous puissiez être remboursé il faut d'abord être adhérent de l'association et avoir rempli le formulaire d'engagement qui certifie votre participation à l'opération.
- Le chèque cadeau peut être utilisé pour le paiement de biens ou de services. Les chèques cadeaux offerts par une entreprise à ses salariés bénéficiant d'exonération de charges sociales sont utilisables hors achats alimentaires et carburant.
- Le chèque cadeau dispose d'une valeur faciale, vous n'êtes pas tenu de rendre la monnaie dessus.
- Si vous n'acceptez pas les chèques cadeaux comme moyen de paiement lors des soldes, promos etc., vous devez le mentionner de façon claire et lisible sur un papier en caisse.
- Il n'est pas nécessaire de découper les chèques à l'unité si vous recevez des chèques sous forme de planche.
- Il n'y a pas de montant minimum ou maximum pour se faire rembourser. Vous pouvez faire votre demande de remboursement par courrier quand vous le souhaitez.

## La demande de remboursement :

- 1** Veillez à ne pas encaisser des chèques périmés (date de fin de validité dépassée).
- 2** J'appose mon cachet commercial dans l'emplacement réservé « Cachet du magasin » au verso de chaque chèque.
- 3** Je conserve le numéro de série prédécoupé situé à gauche du chèque cadeau. Il peut m'être demandé en cas de litiges ou de perte de vos chèques par la Poste.
- 4** Je complète le formulaire de remboursement en indiquant mes coordonnées, le nombre de chèques transmis et la valeur faciale. Je date et signe le bordereau, et en conserve une copie.
- 5** J'envoie mon formulaire de remboursement et mes chèques cadeaux originaux en cours de validité (ne pas les agraffer entre eux) au siège de la

**Communauté de communes de la vallée d'Ossau**

**1 avenue des Pyrénées - 64 260 ARUDY**

**Les frais de gestion s'élèvent à 9%**

**Ils sont prélevés à la base lors de votre demande de remboursement.**